

Compte rendu du Conseil du second degré du mardi 7 novembre 2017

Ordre du jour :

- 1/ Adoption de l'ordre du jour
- 2/ Adoption du compte-rendu du conseil du second degré du 16/05/2017
- 3/ Bilan de la rentrée
- 4/ Orientation :
 - a- Admission post-bac
 - b- Forum des métiers et des formations
 - c- Stage 2nde
- 5/ Examens :
 - a- Procédures d'inscriptions
 - b- Brevet 2018
- 6/ Présentations des voyages scolaires 2017-2018
- 7/ Questions diverses

1/ Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2/ Adoption du compte-rendu du 16 Mai 2017

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

3/ Bilan de la rentrée

Une rentrée sereine

521 élèves au secondaire.

Une moyenne par classe de 22.5 élèves (16 à 28)

8 nouveaux enseignants : Mme Dehez (maths), Mme Philippe (lettres) , Mme Rivière (espagnol) , M. Leveillé (maths) , M. Loeuillot (maths), M. El Ahmadi (maths) , M. Calsyn (SPC / technologie) , M. Abe (japonais)

2 nouveaux assistants d'éducation : Cynthia Nombela et Vincent Soares

1 nouvel espace d'accueil dans le hall du gymnase.

Ouverture de la salle d'études en continu de 12h à 14h

Les grand projets de la rentrée :

1/ ADN AEFÉ

Démarrage officiel le 17 novembre.

12 candidatures reçues d'élèves de seconde du LFI Tokyo. Quatre sont en cours de finalisation (lycées français d'Athènes, de Calgary et de Bruxelles). Les conventions seront transmises aux familles et aux établissements partenaires après le 17 novembre. Il n'y a pas de sélection cette année en raison de l'effectif raisonnable, mais il est possible qu'il y en ait l'année prochaine. Une commission se réunirait alors pour étudier les demandes, au regard de critères communs aux établissements de l'AEFE (certains établissements effectuent déjà ces sélections). Les élèves et les familles de 3ème seront informées en amont de cette contrainte.

2/ La semaine des lycées français du monde (13 au 19 novembre).

Plusieurs projets sont en préparation, au primaire notamment. Pour le secondaire, la vie scolaire finalise l'organisation de petits cours donnés par les élèves entre eux, dans leur langue maternelle.

3/ PEAC : architecture et jardin, arts de l'espace.

4/ Orientation

a- Admission post-bac

Annonces ministérielles du 30 octobre - Les grandes lignes :

- 2 professeurs principaux par classe de terminale
- 2 semaines consacrées à l'orientation : 1 avant les conseils de classe de 1er trimestre / 1 avant les vacances d'hiver
- examen approfondi lors des conseils de classe de 1er et 2e trimestre des vœux d'orientation des élèves : avis, conseils, recommandations. Fiches transmises à chaque filière demandée.
- suppression du tirage au sort
- 10 vœux non hiérarchisés
- meilleure information sur les attendus de chaque filière.
- nouvelle plateforme qui ouvrira pour les lycéens le 15 janvier 2018

b- Carrefour des métiers et des formations

Mercredi 13 décembre 2017

8h30 - 10h : élèves de 3e et seconde

10h15 - 12h15 : élèves de premières et terminales

11h30 - 12h15 : ouverture aux parents d'élèves

12h30 - 13h30 : table ronde des grandes écoles et des universités (si nombre suffisant de participants)

Les enseignants ont dès à présent et en direct les inscriptions des participants. Ils peuvent déjà en parler aux élèves pour que eux-mêmes préparent cette visite.

c- Stage 2nde

Les informations (note explicative, lettre aux entreprises, calendrier, convention) sont sur le site et ont été transmises aux parents.

Un point sera fait d'ici la fin novembre avec les professeurs principaux de 2nde.

Nouveauté 2017 : une vingtaine d'élèves de première a partagé avec les élèves de seconde leurs informations sur leur stage de l'an dernier et leurs impressions. Une relance sera effectuée pour rappeler au plus grand nombre d'élèves de le faire.

5/ Examens

a- Procédures d'inscriptions

Terminales les 6 et 8 novembre

Clôture des inscriptions le 17 novembre

La JDC aura lieu au lycée le vendredi 17 novembre de 13h à 18h. Les convocations ont été envoyées par le consulat aux élèves concernés (ayant 16 ans dans l'année). Les attestations seront éditées sur place.

Options du baccalauréat : dans le cadre de la mutualisation de la zone Asie il est possible de demander un examinateur **si et seulement si** un minimum de 4 candidats sont inscrits.

En deçà les élèves doivent se déplacer dans un autre centre d'examen, au frais de la famille.

Les épreuves de LV3 ne peuvent pas se faire via la visioconférence.

Première : report des inscriptions - dates encore inconnues

DNB : décembre ou janvier 2018

b- Brevet 2018

Ce que l'on sait (26/10/2017)

L'examen comporte :

- une épreuve écrite qui porte sur le programme de français ;
- une épreuve écrite qui porte sur le programme de mathématiques ;
- une épreuve écrite qui porte sur les programmes d'histoire et géographie et d'enseignement moral et civique ;
- une épreuve écrite qui porte sur les programmes de physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie
- une épreuve orale qui porte sur l'enseignement d'histoire des arts ou l'un des projets menés par le candidat dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4, du parcours Avenir, du parcours citoyen, du parcours éducatif de santé ou du parcours d'éducation artistique et culturelle.

Le décompte des points s'effectue ainsi :

- pour chacune des quatre composantes du domaine 1 "les langages pour penser et communiquer" et pour chacun des quatre autres domaines de formation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture établi conformément à l'article D. 122-3 du code de l'éducation :
- 10 points si le candidat obtient le niveau "Maîtrise insuffisante" ;
- 25 points s'il obtient le niveau "Maîtrise fragile" ;
- 35 points s'il obtient le niveau "Maîtrise satisfaisante" ;
- 50 points s'il obtient le niveau "Très bonne maîtrise" ;
- pour chaque épreuve écrite obligatoire de français et de mathématiques de l'examen, de 0 à 100 points ;
- pour l'épreuve écrite obligatoire d'histoire et géographie et d'enseignement moral et civique de l'examen, de 0 à 50 points ;
- pour l'épreuve écrite obligatoire de physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie de l'examen, de 0 à 50 points ;
- pour l'épreuve orale obligatoire de l'examen, de 0 à 100 points.

Des points supplémentaires sont accordés aux candidats ayant suivi un enseignement facultatif ou un enseignement en langue des signes française, selon le niveau qu'ils ont acquis à la fin du cycle 4 au regard des objectifs d'apprentissage de cet enseignement :

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont atteints ;
- 20 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont dépassés.

Le niveau atteint est apprécié par l'enseignant ayant eu en charge l'enseignement facultatif ou l'enseignement en langue des signes française suivi par l'élève

Les représentants des élèves estiment que l'examen oral de l'an dernier s'est bien déroulé même s'ils ne savaient pas trop ce que l'on attendait d'eux.
Ils ont été préparé avec des séances d'oraux blancs.

6/ Présentations des voyages scolaires 2017-2018

Les voyages scolaires validés par le CE du 4 octobre 2017
Voyage en Pologne (février 2017), classes de 3e
Hiroshima (avril 2018), classes de 1ere
compétitions sportives (mars et juin 2018), élèves du collège et du lycée
Nagasaki (avril 2017), classes de seconde
Rome (Avril 2018), latinistes de 3e et 2nde
Nuit du code (mai 2018), élèves de 3e

7/ Questions diverses

- Questions des parents d'élèves

1. Serait-il possible d'organiser des séances de sensibilisation aux risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux en tous genre (Facebook, Instagram...), et aux droits et devoirs liés à leur utilisation (non diffusion d'informations personnelles sans accord de la personne concernée, etc...) ?

Cette thématique est un des axes de l'EMI (education aux médias et à l'information) qui est pris en charge notamment, mais pas exclusivement, par les documentalistes (AP notamment). Cet enseignement est en lien avec l'EMC.

Les représentants des parents précisent qu'ils n'ont pas connaissance de situations particulières liées à cette thématique.

Dans le cadre de l'AP en 4e Mme Matsui sensibilise les élèves aux réseaux sociaux. Pour cela elle va les faire travailler sur un groupe Facebook. Elle ne peut pas faire cette sensibilisation avant car il est rappelé qu'il n'est normalement pas possible d'avoir un compte Facebook avant 13 ans
Il convient également d'insister sur la responsabilité des parents qui à la maison doivent surveiller l'usage des appareils électroniques.

2. Les emplois du temps des élèves du secondaire s'étalent sur de larges plages horaires et sont ressentis, pour certains d'entre eux, comme comportant de nombreuses heures de permanence.
Serait-il possible d'avoir un état des lieux chiffré de la charge horaire des élèves (heures d'arrivée et de départ du lycée), et des heures de permanence incluses dans ces durées ?

Il est difficile de répondre globalement à cette question tant les emplois du temps individuels des élèves sont variables en fonction du choix des options.

Deux exemples :

6e : 24 + 3h d'AP = 27 heures d'enseignement obligatoire

13h heures d'option sur la semaine

Un élève peut avoir 24h dans la semaine comme 25h (japonais débutant), 25.5h (JLE), 26h (JLV1 bis inter), 27h (JLV1 bis avancé / anglais projet), 29h (LV1bis inter + anglais projet)

TES : 31.5 heures d'enseignement obligatoire

17.5 heures d'option sur la semaine

Exemple : un élève qui fait euro à 33.5 / un élève qui fait japonais LV3 a 34.5 / un élève qui fait OIB a 36.5

Les heures de permanence sont dues essentiellement aux enseignements optionnels nombreux au secondaire :

anglais projet

Japonais JLE débutant, JLE avancé, JLE intermédiaire, JLV1 bis intermédiaire, JLV1 bis avancé, section orientale, OIB

Anglais projet, section euro, OIB

Latin

Les 62 heures hebdomadaires d'enseignement optionnel, au collège par exemple, ne peuvent pas être placées seulement en début de journée et fin de journée. Ce n'est pas juste pour les élèves et certainement pas pédagogique.

Pour les parents les heures de permanence pèsent sur les emplois du temps des élèves. Il faudrait trouver le moyen de leur proposer des activités ou des projets. Ils souhaiteraient qu'ils aient plus l'occasion d'être en autonomie et plus d'occasion d'échanger.

Les enseignants rappellent que les élèves souhaitent également parfois ne pas être sollicités et rester au calme.

Les heures de permanence sont l'occasion de travailler seul ou avec des camarades.

3. En cas d'emploi du temps se terminant le matin, ou commençant l'après-midi par une heure de permanence, serait-il possible d'étendre la plage de sortie autorisée pour inclure ces heures de permanence? Par exemple, les élèves étant actuellement autorisés à sortir de 12h à 14h, s'ils ont une heure de permanence de 14h à 15h, pourraient être autorisés à sortir de 12h à 15h ? Cette autorisation serait soumise à décharge parentale, bien sûr.

Il n'est pas possible d'autoriser les élèves à sortir en dehors de la pause méridienne.

La décharge parentale n'aurait aucune valeur en cas d'incident à l'extérieur. La responsabilité resterait au chef d'établissement.

Il n'est donc pas souhaitable de multiplier les occasions, sur les horaires d'ouverture de l'établissement, que des incidents se produisent.

4. Serait-il possible d'avoir un état des lieux des absences des professeurs ? Par exemple, nombre d'heures d'absence, nombre d'heures rattrapées, nombre d'heures remplacées par un DS, nombre d'heures d'absence par classe?

En préambule il est noté que cette question a déjà été posée l'an dernier.

Entre le 4 septembre et le 6 novembre

- 0.96 % des cours n'ont pas été assurés, dont environ 0.70% pour raisons administratives ou accompagnement de sorties scolaires (143h / 14826h).
- 22h ont été remplacées sur les 143h soit 15%
- 70% des absences sont dues à des formations
- 0.12% des cours n'ont pas été assurés pour raison personnelles

Le taux de remplacement reste encore faible mais il n'existe pas de vivier de professeurs spécialisés dans une discipline présents sur Tokyo.

Le remplacement entre collègues est rendu difficile par l'incompatibilité des emplois du temps.

Mais il est important de noter que ce faible taux ne tient pas compte des devoirs donnés aux élèves : devoirs sur tables, travaux de recherche, pris en charge par la vie scolaire.

Les parents regrettent que les heures où les élèves sont prises en charge par la vie scolaire pour des devoirs, ne fassent pas plus l'objet d'une communication auprès des parents. Cela serait positif.